

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 février 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2012-02-024
5649

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2012-02-025
5649

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 16 janvier 2012 et la session spéciale le 16 janvier 2012.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-02-026
5649

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 janvier 2012.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 4 064 m³, moyenne : 131 m³/jr
Les Buissons : 12 392 m³, moyenne : 400m³/jr
Station de recherche : 10-01-12 au 01-02-12 0,9 m³
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 3, 17 et 30 janvier 2012
Incendie : aucune
Premiers répondants : 20 et 28 janvier 2012
Formation : aucune



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-02-027
5650

CORRESPONDANCE:

Reçue :

- * M. Keith Ashfield, ministre des Pêches et des Océans -12-01-11- accusé réception de la correspondance au sujet du Centre régional de sauvetage maritime à Québec. Le but de consolider les centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage à Trenton et à Halifax est d'améliorer l'efficacité de ces services en regroupant dans un même centre, les coordonnateurs de recherche et de sauvetage de la Garde côtière Canadienne avec ceux des Forces canadiennes.
- * M. Frédéric Guay, sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -12-01-16- avis que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le Règlement 307-11 du Village de Pointe-aux-Outardes décrétant un emprunt de 503 328 \$.
- * M. Pierre Aubé, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -12-01-16- information que la programmation de travaux révisée, présentée par la municipalité le 19 décembre 2011, a été acceptée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Expédiée :

- * Mme Hélène Sinclair, 141, rue Labrie -12-01-17- envoi de la résolution numéro 2012-01-003 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2011-09, afin de créer trois lots ayant une superficie inférieure à 2 000 m² et 5 lots ayant une profondeur inférieure à 75 mètres tel que présenté sur le plan de subdivision des lots projetés préparé par M. David Thériault, arpenteur-géomètre.
- * M. René Lamontagne, Mission H.G.E. -12-01-18- envoi de la résolution numéro 2012-01-012 selon laquelle le conseil mandate la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2012, au coût de 5 000 \$, plus taxes.
- * M. René Lamontagne, Mission H.G.E. -12-01-18- envoi de la résolution numéro 2012-01-013 selon laquelle la Municipalité procède à l'achat de quatre loggers auprès de la compagnie Mission H.G.E. pour évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage et ce, afin de documenter à peu de frais l'élévation et l'efficacité des puits, au coût de 3 250 \$, plus taxes.
- * Mme Grétha Fougères, directrice générale, Tourisme Côte-Nord Manicouagan -12-01-18- envoi de la résolution numéro 2012-01-014 selon laquelle la Municipalité appuie les démarches de Tourisme Côte-Nord dans le projet d'accréditation de la station nautique de Manicouagan auprès de l'Association maritime du Québec, pour ensuite élaborer un plan d'action afin de mettre en œuvre les objectifs de la station nautique, soit de structurer et de promouvoir l'offre nautique sur tout le littoral de la Manicouagan.
- * M. Évens Hardy, directeur, école Les Dunes -12-01-18- envoi de la



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

résolution numéro 2012-01-018:selon laquelle la Municipalité va défrayer un montant de 1 890 \$ pour que des cours de secourisme soient dispensés auprès des jeunes de l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes avec la firme Ambulance St-Jean.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -12-01-24- envoi de la résolution numéro 2012-01-010 selon laquelle le conseil adopte le second projet de Règlement numéro 310B-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-02-028
5651

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2012-02-13.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

2012-02-029
5651

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

**ADOPTION –RÈGLEMENT NUMÉRO 310-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS
298-2009 AFIN DE RÉGIR LE REMPLACEMENT DES USAGES
INDUSTRIELS DANS LES ZONES 60-A ET 70-C**

ATTENDU QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE

le conseil a adopté un Règlement sur les usages conditionnels, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi;

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme agit sur le territoire de la municipalité, en vertu de l'application d'un règlement de ce conseil, et qu'un Règlement de zonage sous le numéro 155-91 s'applique aussi au territoire municipal notamment pour y déterminer les usages autorisés par zone.

ATTENDU QUE

le conseil souhaite régir le remplacement des usages industriels dans les zones 60-A et 70-C;

ATTENDU QU'

un avis de motion du présent projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 12 décembre 2011;

ATTENDU QUE

la grille des spécifications sous le numéro 2011-01-11, jointe au présent règlement, en fait partie intégrante à toutes fins que de droit;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

ATTENDU QUE

le premier projet de règlement numéro 310A-11 a été adopté le 12 décembre lors de la séance régulière du conseil ;

ATTENDU QU'

une consultation publique concernant le projet de règlement numéro 310A-11 s'est tenue le 16 janvier 2012 lors d'une réunion spéciale du conseil.

ATTENDU QU'

le second projet de règlement numéro 310B-11 a été adopté le 16 janvier 2012 lors de la séance régulière du conseil.

ATTENDU QU'

aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal adopte le présent Règlement portant le numéro 310-11, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Preambule

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 Ajout d'un nouvel article 4.8 au Règlement sur les usages conditionnels afin de régir le remplacement d'usages industriels dans les zones 60-A et 70-C

Un nouvel article 4.8 est ajouté au Règlement sur les usages conditionnels afin de régir le remplacement d'usages industriels dans les zones 60-A et 70-C. Cet article 4.8 et sa déclinaison se liront en conséquence comme suit :

4.8 REMPLACEMENT D'UN USAGE INDUSTRIEL

4.8.1 Zones visées

Les zones visées par l'article 4.8 portant sur la réaffectation d'une propriété autrefois occupée par un usage industriel sont essentiellement les zones 60-A et 70-C.

4.8.2 Objectifs

Les objectifs visés dans le cas du remplacement d'un usage industriel par un autre usage de nature industrielle s'énoncent comme suit :

- Favoriser une réaffectation d'immeuble ayant une valeur résiduelle d'utilisation;
- Supporter les initiatives de développement économique et de génération d'emploi;
- Ne pas augmenter ou préférentiellement réduire l'impact de l'activité industrielle proposée par rapport à celle préexistante sur le milieu environnant;
- Améliorer la qualité de la valeur du bâti et de l'emplacement concerné.

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes



4.8.3 Nature des usages autorisés

Les usages autorisés en remplacement d'un usage auparavant industriel sont les usages industriels appartenant à la classe commerces, services et industries à incidence moyenne.

4.8.4 Critère d'approbation (conditions)

Les critères ou conditions applicables au remplacement d'un usage industriel dans les zones 60-A et 70-C s'énoncent comme suit :

Généralement, l'exercice du nouvel usage :

- Ne doit pas accroître le danger pour le voisinage;
- Devrait constituer une amélioration par rapport à l'usage ancien de l'immeuble.

Plus particulièrement :

- Le nouvel usage industriel exercé ne devrait pas être plus contraignant pour l'environnement et le voisinage que l'ancien usage industriel exercé dans l'immeuble;
- Aucun entreposage extérieur ne devrait être réalisé, sous réserve du stationnement d'un ou des véhicules de service;
- L'horaire de l'usage devrait être essentiellement diurne, de 7 heures à 19 heures en semaine et de 7 heures à midi le samedi, sauf pour le comptoir de vente où il n'y a pas de restriction;
- Le niveau de bruit à la limite de l'emplacement ne devrait pas dépasser 45 dB (A) en tout temps;
- Aucune émanation ne devrait être ressentie à la limite de l'emplacement;
- Un comptoir de vente ne devrait pas dépasser 100 mètres carrés et seuls les produits transformés sur place devraient être vendus;
- L'aménagement des accès et du stationnement devrait être réalisé de façon à s'intégrer au voisinage et généralement à constituer une amélioration par rapport à la situation existante. Plus particulièrement, l'accès doit être balisé et le stationnement doit être intégré aux emplacements voisins par son implantation ou par des mesures d'aménagement (ex. : stationnement).

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent Règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**AVIS DE
MOTION**

Le conseiller Julien Normand donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 311-12 décrétant une dépense de 252 263 \$ et un emprunt de 102 263 \$ pour l'aménagement d'une cuisine, d'un local pour la FADOQ, d'un local pour surveillant ainsi qu'une marquise au-dessus de la rampe d'handicapés au centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

**2012-02-030
5654**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2012 - COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2012, de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au coût de 265 \$, plus taxes.

**2012-02-031
5654**

CONGRÈS 2012 - COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister au congrès 2012 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu les 26, 27 et 28 avril 2012, à Fairmont Tremblant, au coût de 550 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

**2012-02-032
5654**

**FORMATION – DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'inscrire la municipalité de Pointe-aux-Outardes à la rediffusion de la conférence Web « Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » de la Fédération québécoise des municipalités au coût de 20 \$, plus taxes.

**2012-02-033
5654**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – CONSEIL RÉGIONAL DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DE LA CÔTE-NORD**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2012 auprès du Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord au coût de 50 \$.

**2012-02-034
5654**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – COMITÉ ZIP DE LA RIVE
NORD DE L'ESTUAIRE**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2012 auprès du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire au coût de 100 \$.

**2012-02-035
5654**

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2012

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ au « Gala Méritas » de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

2012-02-036
5655

ASSURANCE URBANISME AMÉNAGEMENT 2012 – DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS (DAA) INC.

CONSIDÉRANT

l'offre reçue, en date du 16 janvier 2012, de la firme Daniel Arbour & Associés concernant des services d'assurances urbanisme-aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes pourra obtenir de l'information verbale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour l'année 2012, l'offre de services d'assurances urbanisme-aménagement de la firme Daniel Arbour & Associés au coût de 4 900 \$, plus taxes.

2012-02-037
5655

SOUTIEN FINANCIER – JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

CONSIDÉRANT

la demande de soutien financier reçue du Comité local groupes femmes pour la préparation d'un 5 à 7, dans le cadre de la Journée internationale des femmes qui aura lieu le 8 mars prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 50 \$ au Comité local groupes femmes, afin de les aider financièrement à la préparation d'un 5 à 7 qui aura lieu dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

2012-02-038
5655

PROTOCOLE D'ENTENTE – FOURRIÈRE MUNICIPALE LE CHAPITOU

CONSIDÉRANT QU'

un projet d'entente avec la fourrière municipale Le Chapitou a été déposé pour l'année 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verueil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec la fourrière municipale Le Chapitou pour 2012.

2012-02-039
5655

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2012

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire engager des étudiants pour l'été 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le programme « Emploi d'Été Canada 2012 ».

2012-02-040
5655

FORMATION – TRANSFERT DE CONNAISSANCE ET ARRIMAGE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ EN CONTEXTE SCOLAIRE

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisir, à s'inscrire à la formation « Transfert de connaissance et arrimage des



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

actions de prévention et promotion de la santé en contexte scolaire » de l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord, qui aura lieu le 21 février prochain.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2012-02-041
5656

MISE À JOUR ANTIVIRUS – SYSTÈME INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'antivirus installé dans le système informatique doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Govern pour la fourniture et l'installation de 6 mises à jour antivirus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de PG Govern concernant la fourniture et l'installation de 6 mises à jour antivirus pour le système informatique, au coût de 379,42 \$, taxes incluses.

2012-02-042
5656

MISE EN PAGE ET AJOUT DE PHOTOS – SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE la programmation du site Web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ne permet pas de procéder facilement à l'ajout de photos et de textes sans devoir retoucher la mise en page;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue d'Imagexpert concerne la programmation, l'ajout de nouvelles fonctions et la formation afin d'insérer plus facilement des photos et des textes sur le site Web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre d'Imagexpert concernant la programmation, l'ajout de nouvelles fonctions et la formation pour l'ajout de photos et de textes sur le site Web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, au coût de 800 \$, plus taxes.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

2012-02-043
5656

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

2012-02-044
5657

SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT le protocole d'entente reçu du ministère de la Famille et des Aînés concernant le programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, le protocole d'entente « Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés ».

2012-02-045
5657

PROGRAMME D'AIDE – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration ont été exécutés sur la rue de Baie-Saint-Ludger pour un montant de 30 128,63 \$ en 2011;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément sur la rue de Baie-Saint-Ludger dont la gestion incombe à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Baie-Saint-Ludger pour un montant subventionné de 30 128,63 \$ en 2011, conformément aux exigences du ministère des Transports.

2012-02-046
5657

ARPENTAGE – NOUVEAU PUIITS DANS LE SECTEUR DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit construire un nouveau puits d'alimentation en eau potable pour le secteur de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE les forages exploratoires ont permis de déterminer l'endroit où le nouveau puits sera construit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir le terrain et les servitudes requis pour la construction et le raccordement de ce nouveau puits;



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE

le nouveau puits sera construit dans la zone agricole protégée par la Loi sur la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT

l'offre de service du Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour faire les relevés nécessaires, la description technique du lot et de la servitude à acquérir ainsi que la préparation des documents pour la demande à la CPTAQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, au coût de 2 150 \$, plus taxes, pour la réalisation des travaux suivants :

1. Relevé au GPS du piézomètre;
2. Description technique du lot et de la servitude à acquérir;
3. Préparation de la demande à la CPTAQ.

2012-02-047
5658

FIXER DATE – DEMANDE USAGE CONDITIONNEL

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de fixer au 29 février 2012, à 17 h 15, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande d'usage conditionnel numéro UC-2012-01, afin de permettre l'aménagement d'un atelier d'ébénisterie, dont la propriété est située au 165, rue Labrie.

2012-02-048
5658

PROJET – CLUB D'AVIONS TÉLÉGUIDÉS

CONSIDÉRANT QUE

le Club BC Manicouagan cherche un nouvel emplacement pour la pratique de leur activité;

CONSIDÉRANT QUE

le club veut s'installer sur une parcelle de terrain de la compagnie Abitibi Consolidated Inc. (Résolu), correspondant à l'ancien lieu d'entreposage de bois situé en bordure du chemin de la Scierie;

CONSIDÉRANT QUE

le club BC Manicouagan est un groupe de personnes qui utilisent des avions miniatures téléguidés comme activité récréative;

CONSIDÉRANT QUE

ce secteur est une zone industrielle au plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

ce lieu est situé à plus de 500 mètres de la zone urbaine de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

leur activité ne nécessite pas d'aménagement particulier, mise-à-part l'aménagement et l'entretien d'une piste d'atterrissage et de décollage pour les avions miniatures et d'un stationnement temporaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de permettre au Club BC Manicouagan de pratiquer leur activité sur la parcelle de terrain appartenant à la Scierie Abitibi Consolidated Inc (Résolu) selon les conditions suivantes :

1. L'activité ne doit pas causer de bruits excessifs pour le voisinage;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2. Le Club BC Manicouagan devra détenir une assurance responsabilité valide;
3. Le Club BC Manicouagan devra obtenir au préalable l'autorisation de la Scierie Abitibi Consolidated Inc. (Résolu) avant de pratiquer leur activité.

AFFAIRES NOUVELLES

2012-02-049
5659

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION LE LONG DES BERGES DU FLEUVE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis concernant des travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

le comité de sélection a vérifié et analysé les trois (3) soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE

la firme Dessau est le soumissionnaire conforme qui a obtenu le meilleur pointage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la firme Dessau pour la préparation des plans et devis afin de réaliser des travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes, au coût de 174 000 \$, plus les taxes.

Ce montant fait partie du Règlement d'emprunt 307-11 et le montant de la dépense a été autorisé par le ministère de la Sécurité publique qui en paie une partie.

Il est également résolu d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat avec la firme Dessau.

2012-02-050
5659

ACHAT – IMPRIMANTE LASER

CONSIDÉRANT QUE

l'imprimante à la réception ne fonctionne plus très bien;

CONSIDÉRANT

les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une imprimante HP P3015N, auprès de Librairie Côté Ltée, au coût de 479,99 \$, plus taxes.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

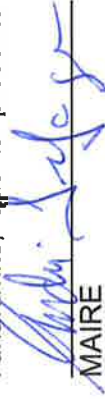
M. le maire invite la population à poser des questions.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes


FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 18.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE